

MINISTERE DE LA SANTE ET DE L'HYGIENE PUBLIQUE

REPUBLIQUE DU MALI

Un Peuple – Un But – Une Foi

ORDRE NATIONAL DES MEDECINS DU MALI

LE CONSEIL NATIONAL



---

---

# **SYNTHESE GENERALE DES RENCONTRES DU CNOM AVEC LES PARTENAIRES DE LA SANTE**

---

---

# **SOMMAIRE**

## **A- LES INSTANCES RENCONTREES**

- 1- LES ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES
- 2- LES STRUCTURES SANITAIRES
- 3- LES MINISTERES
- 4- LA SOCIETE CIVILE
- 5- LES PARTIS POLITIQUES
- 6- LES INSTITUTIONS

## **B - LES QUESTIONS ETUDIEES**

- 1- DU CADRE JURIDIQUE ET INSTITUTIONNEL
- 2 - DE L'ETHIQUE ET DE LA DEONTOLOGIE
- 3 - DE LA PROBLEMATIQUE DE LA FORMATION MEDICALE
- 4 - DE LA CAPACITE DES STRUCTURES DE SANTE
- 5 - DU CADRE DE DIALOGUE
- 6 - DE LA CREATION DES COMITES CONJOINTS
- 7 - DE LA CAPACITE DU CNOM/OPS
- 8 - DE LA MEDICALISATION DES STRUCTURES DE BASE
- 9 - DU PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE
- 10 - DES ACTIONS HUMANITAIRES
- 11 –DU FINANCEMENT DE LA SANTE
- 12 - DU PLAN DE SUIVI ET D'EVALUATION DE LA MISE EN ŒUVRE

DES PROPOSITIONS FAITES

## **C - LES PROPOSITIONS DE SOLUTIONS**

SELON LES QUESTIONS ETUDIEES

## **A - LES INSTANCES RENCONTREES :**

### **1- ORGANISATIONS SANITAIRES :**

#### **1.1 - Les Associations:**

Médecins Libéraux; Médecins de Campagne; Jeunes Médecins; Odontostomato; Infirmiers et Infirmières; Délégués médicaux; Alliance du Secteur Privé Santé; Femmes médecins; Médecins en Spécialisation; Médecins pour le développement du Mali ; Lafia-Tech ; InfoStar-Voyages ; AEEM-FMOS.

#### **1.2-Les Syndicats de la Santé :**

SNS-AS-PF; SYNACAM; SYMEMA; FESYSAM ;

#### **1.3-Les Fédérations :**

FENASCOM; FEMATH; FESYSAM.

#### **1.4-Les Sociétés Savantes :**

Cardiologie; Médecine Interne; Imagerie; Ophtalmologie; ORL ; Chirurgie; Hématologie; Santé et Sécurité au Travail; Gynéco-Obstétrique; Santé Publique; Endocrinologie; Diabétologie; Chirurgie Thoracique et Cardiovasculaire; pathologies Infectieuses et Tropicales; Maladies digestives ; Parasitologie; Dermatologie; Pneumologie ; Urologie ; Pédiatrie ; Pathologies Thrombotiques et Hémorragiques ; Rhumatologie ; Odontostomatologie .

#### **1.5-Les Ecoles privées de Santé:**

Bouctou; ESB; Kankou Moussa; Sériba Bengaly; Issa Paul Diallo ;

#### **1.6-Les ONG de la Santé :**

HANDICAP INTERNATIONAL; PSI-MALI; ARCAD-SIDA; KJK; ASDAP; AMPPF; SANTE SUD; AMAPROS; PLAN INTERNATIONAL; ADPF; INTRAHEALTH; MARIE STOPES; KJK /USAID; Temps d'Aide Turc

## **2 – LES STRUCTURES SANITAIRES :**

### **2.1 – Les structures hospitalières**

CHU (Point G, Gabriel Touré, IOTA, Kati) Hôpital du Mali, CNAM-CVD, CHME « le Luxembourg » ; Hôpitaux des Régions.

### **2.2 - Les Centres de Santé**

Les Csréf des 6 communes du District de Bamako, et des régions ;

Les CSCOM de Bamako et des Régions ;

Le Centre Médico Social de l'Ambassade de France à Bamako

Les Centres Confessionnels : Chérifla, WAMI, Catholiques, Protestants.

### **2.3 - Les Ordres Professionnels**

CNO des Pharmaciens ;

CNO des Sages-femmes ;

Ordres de la Santé des Régions ;

Le CNO Professionnels du Mali

### **2.4- Les Directions Sanitaires**

DNS ; CPS ; DRH ; HCNLS ; DCSSA ; DRS-Bamako ; DRS-Régions

## **3 - LES MINISTÈRES**

Santé et de l'Hygiène Publique ; Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique / FMOS et USTTB; Justice et Garde des Sceaux / Magistrat TGI Commune V ; Sécurité Intérieure et Protection Civile ; Solidarité, de l'Action Humanitaire et Reconstruction du Nord ; Promotion de l'Investissement et du Secteur Privé.

## **4 – LA SOCIÉTÉ CIVILE**

ASCOMA; REDECOMA; IMAMA ; Haut Conseil Islamique ; Collectif des Eglises du Mali ; COREN ; Cri du Cœur.

## **5 – LES PARTIS POLITIQUES**

ADEMA-PASJ; FARE Anka Wili ; Parti des Démocrates Progressistes du Mali

## **6 – LES INSTITUTIONS**

### **6.1- NATIONALES**

Assemblée Nationale ; Haut Conseil des Collectivités territoriales ; Conseil Economique Social et Culturel ; Primature ; Médiateur de la République

## **6.2- INTERNATIONALES AU MALI**

---

OMS; UNFPA; PNUD ; UNICEF ; FIDA ; ONU-Femmes ; OCHA ; Banque Mondiale ; USAID ; CICR ; Ambassade France ; UEMOA ; CEDEAO ;

## **6.3- INTERNATIONALES HORS MALI**

OMS Région Afrique ; UEMOA ; OOAS/CEDEAO ; Conférence des Ordres des médecins de la Francophonie ; Salons médecine et pharmacie de Tunis

## **6.4- FINANCIERES**

Banque mondiale ; BIM-SA ; BNDA ; BICIM ; COFINA (Compagnie Financière Africaine)

## **B - QUESTIONS ETUDIEES**

### **1 –Du Cadre juridique et Institutionnel**

La Constitution du Mali; la loi d'orientation sur la Santé; la Charte du malade; la loi hospitalière; la loi portant autorisation de l'exercice privé des professions sanitaires; les lois créant les Ordres Professionnels de la Santé; la loi sur le Partenariat Public Privé; le Code des Investissements; le Code des personnes et de la famille; les Droits de l'Homme, des animaux et de l'environnement ; la Convention Collective des CSCOM ; La loi relative aux Associations ; le Statut général des fonctionnaires ; le Statut particulier des fonctionnaires du cadre de la Santé ; les Directives UEMOA, CEDEAO, CAMES, OMS; les Accords bilatéraux et multilatéraux, les projets du code de la santé publique et du statut particulier des médecins.

### **2 - De l'éthique et de la déontologie médicale**

- Les mauvaises pratiques ;
- Les impostures;  
Le non-respect des textes ;
- La récompense du mérite.

### **3 –De la problématique de la formation médicale**

- Initiale, continue, rôle des sociétés savantes ;
- Accréditation, Contrôle et Inspection des écoles privées ;
- Qualité et nombre des formateurs et des formations ;
- Cadre didactique, pédagogie, APC (approche par compétence) ;
- Gestion du produit fini ;
- Socialisation des diplômés, homologation des diplômes, les certificats et attestations de pratiques ;
- La e-formation / télésanté, modules d'éthique de déontologie et de responsabilité médicale ;
- PPP, dialogue/ MESRS / MSHP / OPS.

### **4 - De la capacité des Structures de Santé**

- les RH, le plateau technique, les locaux, le matériel, l'organisation;
- les Conditions de vie et de travail des médecins;
- le plan de carrière et de formation, emploi jeunes médecins ;
- l'Accueil, l'orientation et la PEC des patients, le comité de médiation, la communication, le PPP ;
- les Assurances/AMO et les Mutuelles Santé ;
- l'appui à l'installation dans le privé ;
- la référence-évacuation, désengorgement des structures de 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> niveau ;
- la gouvernance sanitaire ;
- la coopération technique nationale et internationale.

## **5 - Du cadre de dialogue**

- Pouvoirs publics (MSHP) et professionnels;
- Intra structural et interprofessionnels ;
- Professionnels et usagers;
- PPP (Partenariat Public-Privé) ;
- Inter Ordre de la santé ;
- ASP-PSM (Alliance du Secteur Privé pour la Promotion de la Santé au Mali) ;
- Démocratie médicale/Sanitaire.

## **6 - De la création des comités conjoints**

- Des Sociétés Savantes : Médecine, Chirurgie, Imagerie, Santé Publique, Biologie : à créer
- Des Associations: créent
- Des syndicats : à créer
- Des écoles de formation: créent
- Des ONG: créent

## **7 - De la capacité de l'Ordre / OPS**

- Siège, Ressources, soutien dans l'application des mesures législatives et règlementaires ;
- Implication aux décisions, études et politiques sanitaires ;
- Plan de récupération des cotisations et inscription ;
- Diligence dans la gestion des dossiers d'agrément et de licence d'exploitation (DRS, DNS/DESR, Département).
- De la politique d'emploi des produits des établissements de formation en Santé : FMOS, écoles et universités privées,
- Plan approprié d'usage des RH.

## **8 - De la médicalisation des structures de base**

- Cadre juridique et institutionnel: Convention collective et autres textes sur les ASACO/CSCOM ;
- Ressources Humaines ;
- Rapports ASACO/professionnels (DTC et personnel) ;
- Plateau technique ;
- Formations continues;
- Plan de carrière;
- Bénéfices pour l'emploi des jeunes et la Santé de la population.

## **9 - Du Partenariat Public-Privé(PPP)**

- Cadre juridique et institutionnel: loi PPP et textes d'application; le Comité du dialogue PP créé par le MSHP ;

- Domaines d'action : Formations et pratiques dans les structures et services; Enseignements théoriques; TP et stages; Recherche fondamentale et appliquée; Études et consultations ; stratégiques.

## **10 - Des actions humanitaires**

- Organisation ;
- Encadrement ;
- Bénéfice pour zones reculées et défavorisées/ expérience CNOM et partenaires de 2012-2013 pour le Nord du Mali.

Prise en charge sociale des médecins et professionnels de la Santé : AMO, Mutuelle santé ; plan d'urgence de PEC, aide familiale, CMU.

## **11 - Du financement de la santé**

- Problématique ;
- Financements nationaux ;
- Financements étrangers, législations.

## **12 - Plan de suivi et d'évaluation de la mise en œuvre des propositions**

Acteurs,

- Périodicité,
- Synthèse

# **C - LES PROPOSITIONS DE SOLUTIONS**

## **1 - Du cadre juridique et institutionnel**

Toute prise de décision ou d'action à entreprendre doit respecter les dispositions législatives et réglementaires en vigueur ;

Le MSHP doit initier un plan d'élaboration du code de la Santé Publique et du Statut particulier des médecins du Mali en collaboration avec les OPS.

## **2 - De l'éthique et de la déontologie médicale**

Le respect de l'éthique et de la déontologie est gage d'une bonne pratique médicale. Le CNOM doit y veiller constamment. Il doit être soutenu dans sa tâche par les pouvoirs publics, par toutes les organisations professionnelles de la Santé et celles de la Société Civile.

Son enseignement modulaire doit couvrir tous les secteurs de la Santé sur tout le territoire national.

Les travailleurs les plus méritants doivent être récompensés par une distinction officielle et à temps voulu.

## **3 - De la problématique de la formation médicale**

La qualité des prestations est fonction de celle des RH. Le MSHP, le CNOM/OPS, les Établissements de formation et les Sociétés Savantes doivent conjuguer leurs efforts pour une meilleure formation des professionnels.

L'enseignement de l'éthique, de la déontologie et de la responsabilité médicale doit être étendu et renforcé dans tous les établissements de formation en santé.

La légalisation des structures de formation en Santé doit être clarifiée et achevée par le MESRS et ses partenaires.

Un meilleur plan de contrôle de l'installation, du fonctionnement et de renforcement des capacités des Écoles privées doit être dressé et implémenté par le MESRS et le MSHP.

#### **4 - De la capacité des structures de santé**

Les pouvoirs publics/MSHP et particuliers doivent œuvrer, de concert, à doter les structures en ressources suffisantes et de qualité. L'amélioration des conditions de vie, du travail des médecins et autres acteurs détermine une meilleure prise en charge des patients.

#### **5 - Du cadre de dialogue**

Le MSHP, les Organisation professionnelles de la Santé, la Société Civile et les partenaires doivent fixer un cadre permanent et dynamique de dialogue pour la Santé. Ce cadre doit ouvrir les conditions propices à l'instauration de la Démocratie médicale et sanitaire.

#### **6 - De la création des comités conjoints**

Le CNOM doit continuer à obtenir la création des comités conjoints des différentes Organisations rencontrées. Ces comités représentent des interfaces d'échanges, de réflexions et de propositions.

#### **7 - De la capacité de l'Ordre / OPS**

Le MSHP doit doter le CNOM/OPS en siège conséquent et l'appuyer davantage dans ses différentes missions.

#### **8-De la médicalisation des structures de base**

Une révision de leurs textes de création et de fonctionnement est un préalable indispensable. Elle améliorera leur organigramme et les rapports sociaux.

L'élévation du niveau technique des centres occasionnera un renforcement de leurs capacités de prestation.

Références : Recommandations atelier de Sélingué janvier 2014 (voir site web CNOM).

#### **9 -Du Partenariat Public-Privé(PPP)**

La création du Comité du dialogue PP par arrêté du MSHP fixerait les bases et le cadre d'expression de ce partenariat. L'interlocuteur attitré est l'Alliance du Secteur Privé pour la

Promotion de la Santé au Mali (ASP-PSM), créée à cet effet. Le PPP santé repose sur les dispositions globales édictées par la loi du même nom (061-2016/AN-RM).

Elle couvre plusieurs domaines: pratiques médicales, formations, recherches, études stratégiques, etc.

Références : Recommandations atelier de Sélingué janvier 2014(voir site web CNOM).

### **10 - Des actions humanitaires de Santé**

Elles sont particulièrement bénéfiques aux zones reculées et défavorisées Cf. expérience CNOM et partenaires de 2012-2013 pour le Nord du Mali (voir site web CNOM).

La prise en charge sociale des médecins et professionnels de la Santé : AMO, Mutuelle santé ; plan d'urgence de PEC, aide familiale, CMU.

### **11 - Du financement de la santé**

Les pouvoirs publics doivent soutenir les acteurs nationaux à mobiliser l'épargne locale et ouvrir la porte aux investissements dans un cadre bien réglementé et conforme aux lois du Mali.

### **12 - Plan de suivi et évaluation de la mise en œuvre des propositions faites**

- Acteurs: MSHP, MESRS, OPS, délégués comités conjoints;
- Périodicité: 3 mois ;
- Synthèse de l'évaluation : MSHP, OPS, délégués des instances.